

ON S'ABONNE :  
 à Cahors, bureau du Journal,  
 chez A. LAYTOU, imprimeur,  
 ou en lui adressant franco un mandat  
 sur la poste

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 14 fr.  
 L'abonnement part du 1er ou du 16  
 et se paie d'avance.

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES :  
 25 centimes la ligne.  
 RÉCLAMES :  
 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont r eus  
 à Cahors au bureau du Journal  
 rue de la Mairie, 6, et se paient  
 d'avance.

Les Lettres ou paquets non  
 affranchis sont rigoureusement re-  
 fusés.

L'ABONNEMENT  
 se paie d'avance.  
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de  
 la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 14 Août 1867.

**BOURSE DE PARIS.**

	Rue 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 12 août . . . . .	69 83	100 25
Du 13 . . . . .	69 82	100 50
Du 14 . . . . .	69 85	100 »

**BULLETIN**

Le *Moniteur* commence aujourd'hui la promulgation des nominations et promotions dans la Légion d'honneur. Cette première liste se rapporte au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. On y remarque, à côté des ingénieurs-civils et administratifs, des présidents consulaires, des chefs d'usine, des membres des Sociétés ou comices agricoles, des professeurs d'écoles vétérinaires, des fabricants, des directeurs de fermes-modèles, etc. C'est la glorification du travail intelligent, des services désintéressés. On ne saurait mieux inaugurer la grande fête de la nation et de la dynastie.

Un télégramme adressé de Mexico, le 20 juillet par M. Dano, met fin aux incertitudes qui régnaient à l'égard de l'honorable diplomate. A moins d'accident imprévu, M. Dano comptait partir incessamment pour la Vera-Cruz. La dépêche ne contient d'ailleurs aucun renseignement tant sur la situation de la capitale que sur les événements du Mexique.

M. de Bismark s'harmoniserait-il? On le croirait en lisant un télégramme de Berlin d'après lequel la Prusse offrirait à l'Autriche une entente sur la question du Sleswig septentrional. Si cette démarche est confirmée, nous y verrons plutôt un signe de crainte qu'un gage de désintéressement. La Prusse redoute une alliance austro-française, et elle cherche à la prévenir. En effet, si la Russie refuse d'entrer dans les visées du gouvernement de Berlin, que restera-t-il à celui-ci? Le concours de l'Italie. Ce n'est guère.

Le gouvernement turc proteste énergiquement contre les imputations de cruauté qui lui sont adressées par les dépêches grecques et les journaux russes. Une note dans ce sens vient d'être adressée aux représentants de la Porte à l'étranger. Le cabinet ottoman s'élève surtout contre le transfèrement à bord des navires anglais et russes, des fuyards crétois qui trouvent en Grèce les moyens de continuer la propagande insurrectionnelle.

Les lettres reçues du Mexique par voie d'Angleterre confirment les précédents rapports sur les sévices dont sont victimes les partisans de Maximilien. En même temps, les rivaux de Juarez paraissent gagner chaque jour du terrain. Le bruit courait que Santa-Anna n'avait point été exécuté et qu'il était prisonnier à Campeachy. Juarez avait ordonné de procéder aux élections présidentielles; il se met sur les rangs comme candidat, et espère bien être réélu.

On reçoit de Madrid un télégramme qui semble contredire la nouvelle d'une moisson exceptionnellement favorable en Espagne. Les journaux officieux demandent l'entrée des blés étrangers en franchise ou des rabais sur les tarifs des chemins de fer. En France, la culture réclame la seconde mesure et repousse la première.

L'Invalide Russe voit, dans les ovations turcophiles dont le Sultan a été l'objet à Londres et à Paris, une contradiction avec les représentations des puissances en faveur des candidatures. La Turquie, encouragée par ces démonstrations

et sûre d'avoir l'appui de l'Europe n'aura plus le moindre besoin de prendre en considération les exigences de la justice et du droit.

Le journal *La Turquie* dément, en termes formels, dans son numéro du 29 juillet, les rumeurs répandues sur des massacres qui auraient été commis en Crète par des soldats musulmans sur les chrétiens. Il entre à ce sujet dans les explications suivantes : « Exaspérés par les attaques et les actes de violence auxquels les insurgés se livraient contre l'élément musulman de l'île, toutes les fois que l'occasion s'en présentait, des musulmans indignés, au nombre de cent environ, ont envahi dernièrement quelques villages du district de Candie, et enlevé aux villageois des bestiaux et autres objets. L'autorité a immédiatement pris les mesures nécessaires pour réparer ces méfaits. Les coupables ont été arrêtés et les objets enlevés ont été presque en totalité restitués à leurs propriétaires. »

Aucun meurtre n'a été commis par des musulmans sur la population chrétienne innocente et inoffensive de l'île, et les quelques individus qui se sont livrés aux actes coupables dont nous venons de faire mention ont été arrêtés et ont subi une punition exemplaire.

L'impartialité nous fait une obligation d'opposer les démentis de *La Turquie* aux accusations incessantes des journaux russes.

Les avis d'Athènes, 8 août, nous représentent les insurgés se maintenant toujours dans leurs fortes positions de Sphakia. Ils auraient même repoussé les attaques réitérées d'Omer-Pacha contre Agix-Roumeli.

Au milieu de tant d'assertions contradictoires, un fait ressort de la situation même. L'insurrection candiotte dure depuis une année au moins et l'effusion du sang paraît devoir se prolonger longtemps encore. Mais peut-on admettre que les puissances toléreraient indéfiniment cette anarchie sanglante?

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

**Dépêches télégraphiques**

(Agence Havas.)

Florence, 10 août, soir.  
 Sénat. — L'ordre du jour appelle la discussion de la loi sur la liquidation du patrimoine ecclésiastique.

M. Rattazzi dit qu'il ne répètera pas les arguments juridiques et politiques qui ont été produits par les défenseurs du projet. Il se bornera à parler de l'opération financière. Il dit que le gouvernement n'a jamais eu l'intention d'aliéner la rente de la caisse ecclésiastique. Il démontre l'impossibilité d'une nouvelle émission de rente consolidée, vu la dépression actuelle des cours. Il dit que le gouvernement émettra de nouveaux titres à l'intérieur. Il croit que les italiens ont les moyens suffisants pour faire l'acquisition de ces titres. Il affirme que les émissions seront faites graduellement de manière à faciliter aux petits propriétaires l'acquisition des titres, et par petits lots, afin d'empêcher qu'une seule société puisse en faire l'acquisition. Il espère que la vente des biens ecclésiastiques donnera des prix assez élevés. M. Rattazzi termine en exprimant la ferme confiance que l'Italie pourra pourvoir seule à ses besoins financiers en s'émancipant de l'étranger.

La discussion générale est close.  
 Florence, 11 août, soir.  
 (Reçue après-midi.)

Le Sénat a adopté à une très-grande majorité l'article 1er du projet de loi relatif au patrimoine ecclésiastique. Les seize articles suivants ont été ensuite successivement adoptés.

Berlin, 11 août.

Les journaux annoncent que M. de Bismark, en revenant de Berlin, a été victime d'un accident. Le président du Conseil des ministres dans une station peu éloignée de Berlin, a eu plusieurs doigts de la main droite meurtris, par suite de la fermeture pré-

maturée d'une portière de wagon. Cet accident est sans importance et M. de Bismark a pu travailler hier toute la journée sans se désolier.

**Revue des Journaux**

FRANCE.

Le journal *la France* s'attache à démontrer que la situation actuelle n'est nullement en contradiction avec les aspirations libérales que certaines lois dont la discussion a été retardée ont pour objet de satisfaire.

« Nous n'avons, écrit M. Rigaud, qu'à renvoyer nos contradicteurs aux discussions du Corps législatif. Est-ce que tous les actes du gouvernement n'ont pas été appréciés, discutés, attaqués? »

« Mais si la discussion des affaires au Corps législatif est, dès à présent, libre et complète, est-ce que la presse, même avant l'adoption de la nouvelle loi, n'a pas reçu le contre-coup de cette extension des franchises? »

« Est-ce que les actes des ministres ne sont pas discutés chaque jour avec une vivacité qui s'élève parfois jusqu'à la violence? »

« Est-ce que le domaine des libres appréciations des journaux ne s'est pas agrandi et ne se trouve pas présentement aussi étendu qu'il ait jamais été? »

« Sachons donc être justes, et en revendiquant ce qui peut nous manquer encore, n'hésitons pas à reconnaître loyalement que c'est l'esprit libéral qui préside à ces progrès, à ces extensions, à ces développements que l'on conteste au moment même où on les affirme par l'usage qu'on en fait. »

JOURNAL DES DÉBATS.

Les impressions les plus fortes s'effacent promptement de notre temps et, de plus, les variations de l'opinion publique sont parfois de nature à dérouter les esprits les plus fermes. C'est ainsi que l'on serait mal venu aujourd'hui dans certains cercles à dire que l'exécution de l'empereur Maximilien a été un deuil européen. M. Michel Chevalier n'hésite cependant pas à se servir de ces expressions dans un long article du *Journal des Débats* consacré aux affaires mexicaines; voici la fin de cet article :

Les Mexicains se sont sans doute dit, comme les orateurs de 1793 : « Les rois nous menacent, lançons-leur pour défi la tête d'un roi. » Mais ce ne sont pas seulement les rois qui les menacent; ce n'est pas du côté des rois qu'est leur plus grand péril. Ils ont des voisins qui ne cachent pas l'intention de s'approprier une contrée dont les Mexicains ne savent pas utiliser les admirables ressources. Quand le Mexique eut gagné son indépendance, son territoire faisait huit fois celui de la France. Il est réduit aujourd'hui de moitié. Ce qu'il a perdu, les Américains du Nord l'ont pris. Par la main audacieuse des flibustiers, ces derniers s'approprièrent le reste. L'Europe, qui autrefois en eût été mécontente, y applaudira désormais. L'opinion européenne était un frein pour l'ambition des Etats-Unis; présentement elle l'encourage, et c'est la mort de Maximilien qui a opéré le changement. Les Mexicains faisaient pitié à l'Europe; ils lui font horreur aujourd'hui. Tel est l'état des esprits en Europe au sujet de la nation mexicaine. On sent qu'une nation qui n'a aucun des qualités de la civilisation, aucune des vertus de la liberté, et qui se plaint dans le sang, n'a plus sa place dans l'aréopage des peuples. Les individus qui la composent, même les plus recommandables, ne sachant plus se protéger contre les excès de leurs concitoyens, il y faut un haut justicier qui soit étranger. Ils n'ont pas voulu de celui qui eût maintenu le drapeau mexicain; ils vont avoir celui qui le déchirera et en jettera les lambeaux au vent. »

MONDE.

On lit dans le *Monde*, sous la signature de M. Barrier :

« Les journaux ont annoncé que Mgr Lamy, évêque de Santa-Fé au nouveau Mexique, avait été massacré avec dix prêtres par une bande d'Indiens, et que six religieuses, qui accompagnaient le prélat, avaient été emmenées en captivité. Cette nouvelle a été tirée des feuilles de New York du 19 juillet, et, d'après leur récit, le prétendu massacre aurait eu lieu le 14. »

« Nous sommes heureux d'apprendre par une communication particulière, émanée de bonne source, que ce douloureux événement ne s'est pas accompli. Des nouvelles, postérieures de six jours, nous permettent d'assurer que Mgr Lamy et les missionnaires n'avaient été l'objet d'aucune attaque de la part des Indiens. Nous devons croire, au contraire, d'après les informations qui nous ont été données, que le vénérable évêque et ses compagnons de voyage sont heureusement arrivés à destination. »

Pour extrait : A. Laytou.

**Nouvelles du jour**

L'Empereur vient de souscrire pour 5,000 fr. en faveur des victimes de l'accident de Bordeaux.

« Bien que l'Empereur ne soit pas absent de France, l'Impératrice est chargée des fonctions souveraines comme à l'époque du voyage en Algérie. S. M. a présidé hier le conseil des ministres, et reçu ensuite, en audience de cérémonie, le grand duc de Hesse. Toutefois, la signature des décrets demeure réservée à l'Empereur. Un auditeur au conseil d'Etat porte chaque matin au camp de Châlons les dossiers dont l'information est complète. »

« L'Empereur passera aujourd'hui, dans l'après-midi, une revue des troupes du camp de Châlons. »

« L'Impératrice a quitté ce matin, après la messe, le palais des Tuileries, pour aller passer à St-Cloud la journée auprès du prince impérial. »

« Les avis télégraphiques des départements constatent qu'il y a eu peu d'empressement de la part des électeurs aux scrutins de ballottage. Les travaux agricoles y sont pour un peu et l'indifférence politique pour beaucoup dans cette abstention regrettable. »

« A la petite Bourse du boulevard, on assurait ce matin que le gouvernement était disposé à faire intervenir les titres de l'emprunt mexicain dans la combinaison indémolaire dont l'étude est confiée à une commission spéciale. Ce serait même par suite de cette mesure que les actions du Comptoir d'escompte auraient obtenu, depuis deux jours, une faveur si marquée. »

« Dans les divers ministères, on a commencé la préparation du budget de 1869. Cette innovation confirme le bruit fort accrédité dans le monde politique, qu'il n'y aura pas de « petite session » et que les chambres seront convoquées pour la seconde quinzaine de décembre. »

« Nous lisons dans une correspondance de Rome que le Saint-Père a nommé une commission de cardinaux chargée de préparer les points principaux qui doivent être discutés dans le prochain concile. On s'y occupera exclusivement de questions ecclésiastiques. »

« D'après la même lettre, le choléra serait en recrudescence à Rome. Il y a eu 50 décès par jour dans la dernière semaine. »

« Par le dernier paquebot de New-York on a des avis mexicains allant jusqu'au 20 juillet : « Tous les préfets impériaux au Mexique sont exilés pour six ans. »

« L'évêque de Jalapa a été arrêté sous l'inculpation d'avoir prêté son appui au régime impérial. »

« La confiscation générale des propriétés des impérialistes a commencé. »

« On assure que les prisonniers étrangers ont été conduits tous nus dans les rues de Querétaro. »

« Lopez, le traître, a été arrêté à Ojaca »



par le gouverneur et envoyé devant un conseil de guerre, comme s'étant rendu coupable d'abus pendant qu'il était officier impérial.

Escobedo a notifié sa candidature à la présidence de la république mexicaine. Il déclare que sa politique a pour objet l'extermination ou l'expulsion des étrangers du Mexique.

**Dublin 9 août.** — Un terrible accident vient d'arriver sur ce railway de Bray. La locomotive et trois voitures contenant des voyageurs sont tombées d'un pont dans l'abîme.

M. de Lamartine vient de quitter Paris pour aller passer une quinzaine de jours en Suisse.

M. Rouher est arrivé le 8 août à Carlsbad.

M. Duruy est nommé grand officier de la légion d'honneur.

Pour extrait : A. Layton

**Bulletin Agricole**

Bonne semaine, qui remet un peu de joie au cœur des gens de campagne. On voit moins de moyettes et plus de charrettes dans les sillons. Encore douze à quinze jours de temps propice, et l'on rentrerait, avec ce qui reste de froment sur pied dans les régions froides, les menus grains, ce précieux auxiliaire de l'exploitation rurale.

Il n'en est pas moins vrai que les marchés se tiennent dans une grande fermeté, même qu'il faut constater, depuis le début du mois, encore un peu de hausse tant sur l'ancien que sur le nouveau. A Paris, les farines sont à 75 fr. les 157 k.; les blés de 43 à 45 fr. les 120 k. selon mérite.

Disons en passant que le poids est meilleur qu'on ne s'y attendait. A la « Conférence agricole » de Dijon, on parlait de 78 et même de 80 kil. à l'hect. S'il en est ainsi pour la majeure partie de nos régions fromentales, le chiffre substantiel de la moisson se modifie sensiblement. En effet, 5 kil. de plus par hect., cela équivaudrait à une augmentation du seizième de la récolte.

Les seigles sont cotés de 25 à 25.50 les 115 kil.; les orges de 22 à 22.50 les 100 kil.; les avoines de 25 à 26 les 100 kil. La demande est toujours active sur cette céréale. Et il faut bien qu'on appréhende le résultat du sciage actuel, puisque le commerce fait venir de fortes cargaisons de Suède et de Russie. On a vendu cette semaine plusieurs milliers de quintaux, suivant les prix ci-dessus, au carreau de la Halle.

Les avis de l'étranger sont plus calmes; acheteurs et vendeurs restent dans l'expectative, comme chez nous. L'Angleterre moissonne avec la pluie, et l'Espagne avec le soleil. On dit ce dernier pays favorisé, jusqu'à pouvoir nous expédier de la denrée. L'Italie se plaint, l'Allemagne du Sud également. A Cologne, le bon blé vaut de 28 à 29 fr. les 100 kil. La Belgique et la Hollande ont des marchés oscillants. Quant à l'Algérie, ce corps-de-garde qui ne se presse guère de devenir grenier, c'est à peine si elle récoltera sa suffisance.

L'amélioration du temps profite à la vigne pour le fruit qui reste; mais on ne retrouvera pas celui qui est perdu. Heureusement que la force des réserves, et surtout la fragilité des cuvages de 1866, rendent les détenteurs plus faciles; sans cela, nous assisterions à une hausse carabinée. Les sortes de deux à quatre ans sont tenues en grande fermeté.

Constatons quelque reprise sur les alcools. Les 3/6 de betterave font à Paris 64,50 (l'h.) Languedoc de 92 à 93. Les Charentes commencent aussi à revoir quelques acheteurs, plutôt étrangers que français, naturellement.

Le marché aux huiles garde sa position de fin juillet, c'est-à-dire que le penchant est à la hausse. On cote à Paris le disponible de 98,50 à 99 (les 100 kil.). Graine 26 fr. (l'h.)

Bon courant d'affaires à l'égard des sucres. La marchandise brute est demandée à 56 fr. et offerte à 56,50 les (100 kil.). L'épicerie parisienne livre au détail la bonne qualité à 1,30 et même 1,25 (le kil.). Avis aux ménagères.

Les travaux de la moisson n'empêchent pas les marchés au bétail d'être pourvus assez abondamment. Cela tient au bon état des chemins, et aussi au prix sortable consenti par la boucherie. Les apports ont été importants cette semaine à Sceaux et à Poissy, et les cours fermes. A Lachapelle, jeudi, il a été amené 3,699 pores, qui ont trouvé facilement preneurs au cours moyen de 1,50 (le kilo). L'Angleterre achète moins sur nos places que précédemment, et elle prend l'élite de la marchandise. La douane constate, du 3 au 8 août, seulement 106 têtes de gros bétail. L'an dernier, les chiffres allaient à 1,000 et 1,500.

Dans les pays magnaniers, on se plaint moins qu'il y a plusieurs semaines. La récolte des cocons laisse à désirer, moins comme qualité que comme nombre. L'Italie est particulièrement favorisée. Une lettre de Milan va jus-

qu'à dire que les soies Lombardes produiront deux cents millions. Est-ce qu'il y aurait des Gascons, comme on dit qu'il y a des fanfarons de l'autre côté des Alpes?...

Pour extrait : A. Layton.

**CHEMINS DE FER VICINAUX.**

De l'Enquête nouvelle sur le Chemin de fer vicinal de Gramat à Montauban par Cahors.

(Suite. — Voir le Journal du Lot des 7 et 10 août 1867)

Mais le grand grief que nous faisons au projet soumis à l'enquête, c'est de troubler l'économie des projets vraiment utiles au pays!

Quel est cet ensemble de travaux afférents à la locomotion qui importe au pays, qui répondent à ses vœux, à ses aspirations légitimes? Nous l'avons dit implicitement :

1° Le tracé de la ligne longitudinale de Paris à Toulouse par Cahors doit être rétabli;

2° l'embranchement de Libos à Cahors doit être poursuivi jusqu'à Capdenac. — L'un, en effet, nous relie avec le centre et le nord de la France, avec la Capitale; et l'autre doit nous mettre en communication avec les départements du levant, si riches en industrie, avec Lyon et Marseille, la grande cité méditerranéenne, et nous faire profiter du trafic qui pourrait s'exercer dans la direction de la grande cité de l'Océan, Bordeaux.

Voilà les projets véritablement utiles, féconds, vers lesquels tous les efforts doivent être dirigés et qu'il ne faut pas se lasser de mettre en lumière.

Nul n'objecte rien à ces projets; on répète seulement que nous n'avons pas l'espoir de voir la Compagnie concessionnaire de notre territoire exécuter ce travail et le gouvernement l'y contraindre; en second lieu que l'exécution du projet actuel soumis aux enquêtes, est un commencement d'exécution. Nous croyons avoir démontré que rien ne prouvait que nos intérêts ne reçussent plus tard une satisfaction légitime et complète; d'autre part que la mise en œuvre des lignes de chemins de fer exécutées par la Compagnie concessionnaire et sous la surveillance du gouvernement, n'a aucun rapport avec le chemin de fer vicinal projeté dans la direction de Gramat, exécuté aux frais du département et des communes, et placé sous la surveillance des autorités locales. — Il faut se persuader enfin qu'une indisposition passagère n'a aucun rapport avec une maladie organique.

Tandis que, cela est évident pour tous, des artères puissantes, disposées en croix, touchant au chef lieu du département placé au point d'intersection, rayonnant vers les départements limitrophes et les départements éloignés, dans la direction des points cardinaux, mettent notre pays en rapport avec le mouvement général des affaires et nous font participer largement à la prospérité publique.

Il importe donc de savoir aujourd'hui si vous n'êtes point inscrits au tableau du 4<sup>e</sup> réseau préparé par le Conseil d'Etat et annoncé solennellement par M. le ministre des travaux publics? Ou mieux, de savoir si la parcimonie avec laquelle vous avez été inscrits au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, ne vous donne point un titre d'inscription? Mais ce qu'il importe avant tout, c'est de ne point s'engager dans l'exécution du projet qui vient d'être soumis aux enquêtes.

Deux souvenirs durables doivent seuls rester pour nous de la pensée d'innovation des chemins de fer vicinaux dans notre contrée: un sentiment de reconnaissance pour l'administrateur zélé qui représente parmi nous l'autorité centrale, pareillement pour le fonctionnaire habile qui a dirigé des études consciencieuses; la conviction que l'échec n'est point imputable à l'idée, mais à l'application de l'idée.

Poursuivons à cette heure la pensée grande, sérieuse, et ne nous laissons pas séduire par de vaines apparences. C'est la mission du Conseil Général de s'en faire l'interprète auprès du gouvernement.

Nous voudrions, — tel est le motif qui nous a invité à prendre de nouveau la parole et qui expliquera suffisamment notre insistance, — nous voudrions que, chaque année, la session de notre assemblée départementale fût close par un vœu formel: sur l'utilité qu'il y aurait à ce que le gouvernement, prenant en considération l'état de marasme dans lequel notre commerce et notre industrie se trouvent, y apportât un remède efficace.

Notre cri finirait par être entendu. Nous en avons pour sûreté la sollicitude du Chef de l'Etat pour tous les intérêts en souffrance, sa bienveillance pour toutes les causes justes. Nous avons tous la mémoire de la lettre célèbre du 5 janvier 1860, dans laquelle l'Empereur disait: « Un des plus grands services à rendre au pays est de faciliter les transports des matières premières nécessaires à l'agriculture et à l'industrie. A cet effet, le ministre des travaux publics fera exécuter le plus prompte-

ment possible les voies de communication, canaux, routes et chemins de fer. »

Ainsi que cette lettre adressée l'année suivante, le 18 août, au ministre de l'intérieur :

«... Les communes rurales, si longtemps négligées, doivent avoir une large part aux subsides de l'Etat, car l'amélioration des campagnes est encore plus utile que la transformation des villes. Il faut poursuivre avec vigueur l'achèvement des Chemins vicinaux. C'est le plus grand service à rendre à l'agriculture. »

Si donc il arrivait que notre voix ne fût pas entendue, la première, la seconde fois, elle le serait sans doute. L'Empereur, — nous en avons tous l'espérance, — a de longues années encore devant lui! Qu'il entende notre cri de détresse tant de fois que le Ciel lui accordera d'années! Et si des empêchements absolus ne permettaient pas que satisfaction immédiate nous fût donnée, le moment viendrait où notre créance inscrite au livre des dettes de l'Etat, serait acquittée. Mais plutôt fasse le Ciel que l'Empereur, touché de nos vives instances, ordonne que justice soit faite et jouisse longtemps des manifestations de reconnaissance que nous serions en devoir de lui adresser. Tout serait pour le mieux dans le meilleur des mondes possible.

A. CALMELS.

**Chronique locale.**

**CALENDRIER DU LOT.**

JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
18 Diman	s. Ayacinte	
19 Lundi	s. Rustique.	Duravel.
20 Mard	s. Bernard.	Gramat, Salviac.
21 Mercr	se Jeanne F. C	
P. Q. .... le 7, à 7 h. 18 m. du matin. P. L. .... le 15, à 10 h. 47 m. du matin. D. Q. .... le 22, à 9 h. 31 m. du soir. N. L. .... le 29, à 1 h. 14 m. du soir.		

Le Préfet du Lot, et Madame de Pebeyre, recevront le jeudi 15 août, à 9 heures du soir.

En décret impérial vient de nommer secrétaire général de la préfecture du Lot, M. Lenoël (Augustin), ancien chef du cabinet du préfet de la Haute-Savoie, en remplacement de M. Duruy, nommé à d'autres fonctions.

Par arrêté préfectoral du 8 août 1867, les bureaux des Conseils d'arrondissement ont été organisés de la manière suivante :

Conseil d'arrondissement de Cahors.

Président : M. Salbant, maire d'Anglars-Juillac; Secrétaire : M. Couderc, maire de Cénévières.

Conseil d'arrondissement de Figeac

Président : M. Lacarrière, Juge de Paix de Lacapelle; Vice-président : M. Rouzet, Juge à Figeac; Secrétaire : M. de Colomb, Juge de Paix de St-Céré.

Conseil d'arrondissement de Gourdon.

Président : M. Hébrard, maire de Gourdon; Secrétaire : M. Cuniac, maire de Salviac.

La Distribution solennelle des prix des frères des Ecoles chrétiennes aura lieu, samedi, 17 août courant, à trois heures précises, dans la cour de l'Etablissement.

Sur les listes des lauréats du concours général nous remarquons les noms suivants :

Solacroup, du lycée Bonaparte, 2<sup>e</sup> accessit de mathématiques (philosophie). 1<sup>er</sup> prix de physique (*idem*); de Bellegarde, du lycée Saint-Louis, 1<sup>er</sup> accessit d'histoire et géographie (philosophie).

Nous lisons de plus dans le *Moniteur* la note que voici :

M. de Bellegarde, de la division de Saint-Cyr, a obtenu le prix spécial que l'Association des anciens élèves, décerne, tous les ans, à l'élève sortant qui s'est le plus distingué par sa conduite, son application et ses succès.

On nous écrit de Luzech :

Un incendie s'est déclaré le 13 août, dans la maison du sieur Doumic Alain, tisserand à Luzech. Du bois sec placé trop près du foyer a été allumé par une étincelle et le feu s'est rapidement communiqué. Les secours ont été promptement organisés et on s'est rendu maître des flammes, sans qu'elles aient pu causer un grand dommage.

LA REVUE. — Sommaire du n° 10.

La Rue, Jules Vallés. — La Marchande de soupe. Arthur Arnould. — Le banc des accusés, T. Rimas. — Les foires parisiennes, Fulbert Dumonthéil. — Chez Juarez, Alexandre de Stair. — A M. J. Vallés G. Puissant. — Le Pavé, H. Maret. BUREAUX, 79, rue Richelieu.

DISCOURS prononcé par M. Dutasta, professeur de philosophie, à la Distribution des prix du Lycée de Cahors, le 8 Août 1867.

Chers Elèves,

Celui qui prend la parole devant vous n'a pas encore oublié le temps où, écolier lui aussi, il attendait, en présence de ses parents et de ses maîtres, sous les yeux des hommes éminents de la cité, la récompense de son travail. Je sais que quelquefois alors il a frémi en voyant se déployer le formidable rouleau de l'orateur. Peut-être, en ce moment, frémissez-vous aussi. Rassurez-vous : je ne viens point ici exercer des représailles : je serai miséricordieux. — C'est-à-dire, je serai court. Et, pour vous donner sur-le-champ un gage de ma sincérité, j'aborde, sans autre préambule, le sujet dont j'ai l'intention de vous entretenir.

Messieurs,

S'il est une vérité incontestable, c'est la suivante, à mon avis : tout homme a le droit de chercher à satisfaire les instincts que la Divinité a mis en lui. Le désir de s'instruire est un de ces instincts. Tout homme a donc le droit de s'instruire; et quiconque prétend retenir son semblable dans l'ignorance porte une main sacrilège sur l'œuvre du Créateur, étouffe la semence déposée par la main de Dieu même.

Mais cette vérité, incontestable aujourd'hui, n'a pas toujours été considérée comme telle. Oui, Messieurs, durant de longs siècles, une grande partie des hommes est restée vouée à l'ignorance. Dans l'antiquité, l'esclave, au moyen âge, le serf, dans des temps plus modernes, le paysan et l'ouvrier ont été exclus de leur part de lumière et de vérité. Demandez à Augustin Thierry l'histoire de Jacques Bonhomme : cette histoire est celle du peuple, Jacques était d'abord une créature intelligente, généreuse et libre : mais, dégradé par la servitude et l'ignorance, il a perdu peu à peu jusqu'au sentiment de sa déchéance; et le voici maintenant lâche et corvéable à merci, devenu quelque chose que l'on exploite comme la terre et que l'on a condamné comme elle à une muette et périodique fertilité.

Mais le temps arriva où Jacques, auquel depuis longtemps déjà l'Evangile enseignait que tous les hommes sont égaux et frères, — le temps arriva où Jacques secoua ses chaînes, reconquit la liberté qu'il avait perdue, recouvra le droit de laisser se développer à l'aise ses facultés et ses instincts. — Et aujourd'hui, Messieurs, nous voyons l'ouvrier des villes et le travailleur des campagnes devenus quelque chose dans la société, des pères de famille, des citoyens, des hommes qui ont charge d'âmes, qui comptent dans l'Etat, qui ont leur part dans le gouvernement : — et qui, par conséquent, sont moralement tenus d'être des personnes éclairées et instruites. Ils avaient reçu un droit de la nature; ce droit est devenu un devoir envers la société. Oui, aujourd'hui, le paysan, l'ouvrier à non-seulement le droit, mais le devoir de s'instruire, et l'ordre social tel qu'il est constitué parmi nous exige impérieusement que ce devoir ne soit pas négligé.

Ainsi, Messieurs, le peuple a le droit et le devoir de s'instruire. Je ne crois pas que, dans ce siècle de lumière et de progrès, personne ait sérieusement la pensée de contester cette double vérité. Mais certains esprits, plus nombreux que l'on ne pense, prétendent qu'il est préférable de laisser à l'homme du peuple son heureuse ignorance. L'instruire, c'est placer entre ses mains inexpérimentées une arme dangereuse pour lui et pour les autres. Les objections qu'ils soulèvent, semblent au premier abord, très-nombreuses; en réalité, elles se réduisent à deux :

1° L'instruction est plus nuisible qu'utile, si elle est incomplète : mieux vaut une franche ignorance.

2° L'instruction éveille, dans le peuple, des ambitions funestes; elle excite les travailleurs à sortir de leur rang; elle prépare les révolutions.

Une franche ignorance est, dit-on, préférable à une science incomplète. Je veux l'admettre, pour un instant. Mais alors je demande : L'homme du peuple est-il donc plongé dans une franche ignorance? Ne sait-il rien? Ne croit-il rien savoir? — Il n'a rien appris avec suite et méthode : soit. Mais croyez-vous que la vie, la réflexion, le commerce des hommes soient restés pour lui sans enseignement? Et cet enseignement, quel est-il? — De la vie il n'a retiré souvent que ces désolantes maximes : La vie est une dure épreuve. Les uns ont tout, les autres rien. Ceux-ci consomment, dans le travail, une existence qui s'éteindra dans la misère : ceux-là jouissent de mille biens et se délassent, dans l'abondance, des fatigues de leurs ancêtres. Cependant, une résignation sans grandeur ou des rancunes sans merci s'emparent de ces cœurs mal instruits de la dignité du travail et du véritable but de la vie. — Que leur apprendra la réflexion? Ces esprits incultes, quand ils se replieront sur eux-mêmes et se mettront à raisonner, prendront, presque toujours, leur point de départ dans des



principes faux ou même funestes, et ils n'en déduiront, croyez-le bien, que des conséquences trop rigoureuses. — Quant au commerce des hommes, voici le fruit qu'ils en retireront. Depuis bien des siècles, il court par le monde de déplorables préjugés, — des préjugés qui blessent profondément les vrais principes de la morale, les saines maximes de l'économie domestique ou sociale, les plus simples lois de l'industrie, de l'agriculture, de l'hygiène. Ces préjugés, l'homme du peuple les reçoit de son père, il les transmet à ses enfants; et ainsi est constitué un patrimoine d'erreurs que les générations se léguent religieusement d'âge en âge. — Voilà ce que la vie, la réflexion, le commerce des hommes apprendront surtout à ces âmes grossières; voilà ce dont se composera leur prétendue ignorance. Non, Messieurs, l'ignorance des classes populaires n'est pas une franche ignorance; c'est une fausse science. De là deux maux au lieu d'un: car, à côté de tous les inconvénients de l'ignorance, vous rencontrez tous ceux qu'on attribue à une science incomplète.

(La fin au prochain numéro.)

CONCERT

Dimanche prochain, 18 du courant, (dans la journée, à cause de la frairie de St-Urcisse. L'orphéon donnera, au Théâtre, un dernier Concert à l'occasion de son voyage pour le concours de Paris.

Pour reconnaître l'empressement que l'excellent public de Cahors aura mis à venir en aide à la caisse des jeunes artistes, le société chorale lui donnera, dans cette fête une sérieuse tombola composée de trois lots de prix, savoir :

- 1er lot, une magnifique pendule.
- 2e — deux coupes en bronze.
- 3e — un cabaret avec plateau en cristal.

Ces objets sont exposés au bureau du *Petit Journal*.

Les billets de cette tombola sont de 0, 50 c. l'un, et donneront droit au porteur, à l'entrée au Concert avec les places ci-dessous désignées savoir :

- 3 billets pour les premières.
- 2 — pour le parterre et parquet.
- 1 — pour les secondes.

Le Commissaire délégué.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Substances Militaires.

Service des Vivres.

Le public est prévenu que le Mardi 10 Septembre prochain, à une heure de relevée, il sera procédé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Cahors, sur soumissions cachetées, à l'adjudication publique du service des fournitures du Pain à faire à prix ferme, du 1er octobre au 31 décembre 1867 (4e Trimestre), aux troupes de toutes armes stationnées, cantonnées, campées, baraquées, bivouaquées et de passage dans la circonscription politique formée par le département du Lot.

L'adjudication sera faite par les soins d'une Commission que présidera le Sous-Intendant militaire.

Les personnes qui voudront prendre part aux dites opérations, devront déposer avant le vingt-neuf Août, au soir, terme de rigueur, dans les bureaux du Sous-Intendant militaire de la place de Cahors, une déclaration faisant connaître leur intention, et indiquant leurs nom, prénoms, domicile et qualité.

Le Sous-Intendant militaire donnera récépissé de chaque déclaration déposée.

A dater du Trente Août, aucune déclaration ne pourra plus être reçue, et la liste ouverte par le Sous-Intendant militaire de Cahors, pour constater la remise des déclarations, sera close irrévocablement.

La Commission délibérera, le 5 septembre, sur l'admission ou le rejet des signataires des déclarations préparatoires. Ses décisions seront notifiées immédiatement aux parties intéressées.

Le public pourra prendre connaissance du cahier des charges et de l'instruction sur le mode d'adjudication, dans les bureaux des fonctionnaires de l'Intendance, présidents des Commissions et spécialement dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire à Cahors.

Cahors, le 13 Août 1867.

Le Sous-Intendant militaire,  
HUMANN.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

- 41 août Gaubert (Louis-Pierre-François-Joseph-Justin), boulevard Sud.
- 42 — Cantarel (Jean), rue Mascoutou.
- 44 — Rapatel (Alphonse), rue Ste-Barbe.

Décès.	
42 août	Fontanel (Raymond), cultiv. 70 ans, à la Citadelle.
42 —	Burgalières (Clément), 6 mois, rue St-Barthélémy.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 11 août 1867.

40 versements	865 »
6 remboursements dont 3 pour solde	1,012 06

Pour la chronique locale : A. Layton.

Obligations du Crédit Foncier.

Le Crédit foncier émet : Des obligations communales 4 1/2 0/0 de 4 ans, à 8 ans d'échéance, S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de la Société, 19, rue Neuve des Capucines ; Dans les départements, aux Recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les Correspondants de la Société.

Départements.

TERRIBLE ACCIDENT.

Bordeaux, 9 août.

Un affreux malheur vient de consterner notre population : Le 9, dans la soirée, une cave contenant du schiste et de l'huile de pétrole a fait explosion ; les débris projetés au loin, ont frappé un grand nombre de personnes 33 blessés, atteints plus ou moins grièvement, sont recueillis à l'hôpital St-André; beaucoup d'autres ont été transportés à leur domicile ou à l'hôpital militaire.

Le rez-de-chaussée de la maison où l'incendie a éclaté et qui est située à l'angle de la rue Ste Eulalie et du Cours Napoléon, était habitée par M. Huard, lampiste, qui faisait sa spécialité de l'éclairage à l'huile de pétrole. La cave, solidement voûtée, lui servait d'entrepôt pour cette matière, si dangereuse quand elle est réunie en grande quantité. Vers sept heures, un enfant de douze ans, muni d'une lampe, est descendu dans cet entrepôt pour chercher quelque chose. Que lui est-il arrivé? Nous l'ignorons. Toujours est-il que quelques instants après, le feu s'y est déclaré.

Les pompiers, les militaires du 81e, des agents de police et un grand nombre de courageux citoyens sont accourus sur les lieux pour combattre l'incendie.

Depuis une heure cette lutte de l'homme contre les flammes se continuait incessante, acharnée. Quand tout-à-coup une terrible explosion s'est fait entendre la voûte volé en éclats, les lampes qui garnissaient le magasin, les vitres, les planches, les châssis ont été projetés par les deux ouvertures, tuant et blessant sur leur passage une grande quantité de travailleurs et de curieux; des chevaux se sont emportés au milieu de la foule: tout fuyait sous l'impression de la frayeur.

Mourants et blessés gisaient sur la voie publique. Suivant l'expression d'un officier du 81e de ligne, la rue de Cursol avait été balayée comme par une volée de mitraille; il en avait été de même pour la partie du Cours Napoléon qui va joindre la rue Dufour Dubergier.

On compte cinquante-deux militaires blessés. Un sergent-major du 81e est mort et un soldat du même régiment l'est probablement à cette heure (midi).

Dix sergents de ville ont été frappés: le sieur Fass, dangereusement, et le sieur Troyé, grièvement. A dix heures du soir, M. le préfet accompagnait à l'hôpital le commandant de sapeurs-pompiers. Nous ne savons si la blessure de M. Laporte est grave. M. Bouillet, lieutenant des pompiers, a été grièvement blessé.

M. Maisoaneuve, capitaine adjudant-major des pompiers, a été atteint à la tête. Un des pompiers a eu la figure entièrement carbonisée; une femme, la jambe fracturée; un militaire a eu le crâne brisé.

M. Pène, entrepreneur de menuiserie est grièvement blessé. Aux détails qui précèdent nous ajoutons les suivants que nous transmet le *Courrier de la Gironde*:

Entre 6 et 7 heures, un ouvrier de M. Huard, lampiste au coin du Cours Napoléon et la rue Sainte-Eulalie, avait répandu à terre un peu d'huile de pétrole, en disposant une lampe pour l'allumer. Un autre ouvrier a laissé tomber par mégarde une allumette enflammée sur ce liquide si facilement combustible, qui, prenant feu immédiatement, a déterminé un commencement d'incendie.

L'une des personnes les plus grièvement atteintes est le propriétaire de l'établissement incendié. Il a eu les deux poignets presque carbonisés. Dans son délire, il s'est, dit-on, élancé dans les escaliers de la maison, et a sauté de la hauteur du second étage. Les pompiers ont été assez heureux pour amortir sa chute. M<sup>me</sup> Huard a été blessée aussi.

Pour extrait: A. Layton.

SAÏNTE GERMAINE

SA CANONISATION ET FÊTES DE TOULOUSE.

(Suite et fin.)

Suivons un instant de l'œil Germaine dans sa nouvelle condition, avec laquelle elle saura si bien s'appliquer aux exercices de la vie chrétienne et accomplir son apostolat de charité. Malheureusement, comme d'ordinaire, les voiles de l'oubli sont venus couvrir cette humble existence, et l'on n'a su conserver que quelques traits épars. Recueillons-les précieusement.

Quelle est cette jeune fille qui de grand matin, remonte les rives du Courbet, non loin de la forêt de Bouconne, une quenouille au côté, sa panière à la main, précédée d'un chien, son unique ami peut-être au monde, et suivie d'un troupeau de moutons? C'est Germaine.

Où s'arrête-t-elle? Au milieu d'une prairie, la prairie du *Cavé*. Quel est son premier acte! c'est de s'agenouiller et d'offrir à Dieu l'hommage de son cœur, inauguration simple et touchante de sa matinée!

Puis elle ne tarde guère à venir s'asseoir sous un arbre, où, à moins qu'elle ne se dérobe quelques instants pour des pratiques religieuses dont nous parlerons bientôt, de sa main amaigrie elle ne cesse de faire tourner son fuseau, de filer du lin, payant ainsi d'un travail consciencieux le pain qu'on lui a donné? Mais d'où vient cette joie qui illumine soudainement Germaine? Pourquoi dépose-t-elle si promptement sa quenouille? Écoutez... C'est la cloche de l'église du village qui vient de sonner l'Angelus, et Germaine de tomber de rechef à genoux et d'envoyer aux cieux la prière que, toute enfant, sa mère lui a apprise, le *Salut à Marie*!

Elle se relève bientôt... Vient alors le moment de son repas du jour: un morceau de pain noir, une écuelle d'eau du ruisseau qui coule au bas de la prairie, voilà tout ce qui la compose; elle n'en remercie pas moins avec effusion Dieu de qui vient toute nourriture.

A d'autres heures, on la voit gravir le coteau, l'œil en contemplation dans la nue, ou pénétrer dans l'épaisseur de la forêt voisine, s'inspirant là des œuvres du Créateur, s'émerveillant de leur grandeur et s'abandonnant loin des choses humaines, aux pieuses rêveries de la solitude.

Quelquefois c'est au pied de la croix qu'elle accourt se prosterner, cherchant devant cette grande image les forces pour supporter son mal et la persécution qui l'attend sous le toit inhospitalier où elle va rentrer.

Ainsi s'écoulent, dans la prière, le travail, la méditation, les journées de la bergère du *Gané*. Mais le tableau de la vie pastorale de Germaine n'est pas là tout entier; regardons encore: Certains jour de la semaine, on la voit planter sa quenouille en terre au milieu du troupeau, qui semble comprendre qu'il doit s'y tenir rallié pendant son absence, et accourir en toute hâte à l'église du village pour assister au saint sacrifice de la messe.

D'autres fois, on l'entend aider de ses conseils, de ses exhortations, toujours pleines de douceur, de sagesse, de prudence, les villageois qui viennent se confier à elle.

Les dimanches, les jours de fêtes, après les soins donnés au troupeau, elle profite de la liberté qu'on lui laisse pour passer toute la journée au temple; elle y fait sa communion; elle n'en sort pendant quelques minutes que pour manger son morceau de pain; elle ne cesse d'y édifier les assistants par son recueillement et la ferveur de ses prières.

Mais voici une scène bien ravissante: quels sont toutes ces petites filles, tous ces petits garçons qui accourent sur les pas de Germaine, l'entourent, la saluent de leurs transports?... Comme ils sont attentionnés et prévenants pour elle! L'un veut porter sa quenouille, l'autre sa panière, celui-là écarte les broussailles sur son passage.

Que peut leur dire Germaine qui leur parle constamment et qu'ils écoutent si attentivement?

Ces petites filles, ces petits garçons, sont des enfants du *Gané de Pibrac* que Germaine a su attirer à elle par sa bonté, sa douceur... Les discours qu'elle leur fait entendre, ce sont les principes religieux, la morale du Christ qu'elle leur développe et leur enseigne.

Où, cette fille des champs, simple d'esprit, a su trouver des paroles qui ont charmé ces jeunes cœurs qui les ont touchés, qui les ont entraînés... Ils l'écoutent comme une mère, l'aiment comme une amie, ne voudraient jamais s'en séparer. Et les parents, qui ont surpris quelquefois ces entretiens si moraux, ne s'inquiètent plus quand leurs enfants s'attardent ou s'absentent, car ils ne sont que trop assurés de les retrouver auprès d'un ange gardien, auprès de Germaine.

Résumons, car nous n'avons plus le temps de développer:

Germaine a reçu le martyre dès l'enfance. Germaine n'a cessé de s'approcher des sacrements dans toutes occasions, et a poussé la piété jusqu'aux dernières limites.

Germaine ne s'est pas mêlée une seule fois aux jeux ni aux distractions du monde. Germaine est restée toujours éblouissante de pureté, de candeur.

Germaine a enseigné Dieu aux enfants, Germaine a subi sans murmure toutes les privations toutes les injustices.

Germaine réfléchit sur tous ses traits la majesté de la vertu.

Germaine a conquis le respect, l'estime et la considération de toute la contrée.

Que peut-il lui manquer pour arriver à la souveraine perfection pour arriver aussi près que possible de la *vie divine*?

L'accomplissement des œuvres de charité envers les pauvres.

Ce sera son dernier apostolat, ce sera aussi le plus glorieux.

Mais comment pourra-t-elle l'accomplir cet apostolat, comment pourra-t-elle donner aux pauvres, les secourir, elle qui n'a rien, qui ne possède rien au monde?

C'est là le secret de son cœur... et son aumône pourtant va être plus somptueuse, plus méritante que celle du riche.

Ce qu'elle va donner Germaine, son pain, ce pain noir que lui laisse emporter sa marâtre pour se substantier pendant la journée.

Ce qu'elle va donner, Germaine? les restes de

nourriture de sa famille qu'elle a su ramasser en cachette.

Et tous les jours on vit ce noble cœur distribuer ces restes à des pauvres, à des infirmes assidus à venir se grouper autour d'elle à la prairie du *Cavé*.

Tous les jours on la vit, quand ces restes de nourriture lui avaient fait défaut, partager son pain avec ces pauvres, le leur abandonner même souvent tout entier, préférant subir les rigueurs de la faim que d'omettre de les soulager, et accompagnant son aumône des plus douces paroles de consolation.

Par ces derniers traits, Germaine, toute pauvre qu'elle était, n'avait-elle pas poussé la charité au-delà de l'héroïsme!

C'est à cette occasion, selon la tradition si accréditée, que se serait produit un prodige qui est, sans contredit, une des plus belles pages de la vie de Germaine.

La marâtre, qui soupçonne les pieux larcins de Germaine, survient un jour inopinément au *Cavé*, au moment de la distribution, armée d'un bâton, et rouge de colère; elle en frappe Germaine, et en même temps lui abaisse brusquement le tablier dans lequel elle soupçonne la nourriture dérobée. Mais, à surprise! il ne tombe de ce tablier que des fleurs!...

On assure que la marâtre, profondément ébranlée de ce prodige, se sentit ramenée à meilleurs sentiments pour Germaine; mais il n'était plus temps: les épreuves pour Germaine avaient duré vingt-deux ans, c'était assez... elle était prête pour le ciel, Dieu allait l'y appeler.

Et comme tout avait été simple, modeste, sans éclat, inaperçu dans la vie de Germaine, sa mort devait l'être aussi.

Elle se couche un soir d'été de 1601, après avoir ramené le troupeau à la bergerie, sans accuser le plus léger malaise, et le lendemain, quand on approche de son grabat pour reconnaître la cause qui l'avait empêchée de faire sortir son troupeau, on la trouve inanimée.

Cette belle âme venait de s'envoler aux célestes demeures!...

A la nouvelle de sa mort, il n'y eut qu'un cri dans toute la contrée:

La sainte n'est plus!

Consécration populaire qui a retenti pendant plus de deux siècles, de génération en génération; et qui retrouve aujourd'hui tant d'écho dans le sentiment public!

Germaine sur sa couche funèbre, semblaient dormir du sommeil des élus. Elle était imposante et belle. Tous les habitants de la contrée vinrent s'agenouiller devant elle.

Les jeunes filles du village placèrent sur sa tête une couronne d'oignons et d'épis de seigle.

Ce furent elles encore, avec les pauvres qu'elle avait secourus et les enfants qu'elle avait enseignés, qui vinrent l'accompagner jusqu'à l'église de Pibrac, où elle fut inhumée dans le tombeau de famille, en face de la chaire.

L'Écriture avait pourvu d'avance à son épitaphe; réétons-la avec son historien:

« J'ai paru comme le cèdre sur le Liban et comme les cyprès sur la montagne de Sion. J'ai été semblable à la palme de *Cadès* et à la rose de Jéricho. Comme l'olive, j'ai paru belle au milieu de mes champs; pareille au platane j'ai vécu sur le courant des eaux; j'ai répandu une suave odeur comme le baume par son arôme, et, comme la té-rébénthe, j'ai étendu au loin mes rameaux. »

A quarante-trois ans de là, quand on ouvrit la tombe pour y déposer une parente de Germaine, qu'elle fut la surprise du fossoyeur, et de toute la population qui s'empressa d'accourir pour être témoin du nouveau prodige! On retrouva le corps de Germaine dans un état d'intégrité parfait; la chair de son visage, qu'avait séparée un coup de pioche, était vive et rosée; son suaire, ses vêtements étaient instact et les épis de seigle de sa couronne aussi frais qu'au temps de la moisson.

Toutes ces choses que je viens de dire, les populations et les générations n'ont cessé de les dire; tous les historiens les ont racontées; aujourd'hui donc que la cité entière, avec un élan et des manifestations spontanées dont il n'y a peut-être pas d'exemple, vient s'associer à la gloire de Germaine, moi, chrétien, je ne pouvais qu'être heureux de les répéter.

(Mess. de Toulouse) — Auguste BOUCHAGE.

Faits Divers.

Samedi prochain 31 Août

(Surveillance et concours de l'autorité)

Tirage Loterie Municipale

VILLE DE CHATEAUXOUX.

Grandes loteries autorisées.

Adresser (mandat-poste ou timbre poste) au Directeur du *Bureau Exactitude*, 68, r. Rivoli, Paris, cinq francs, et on recevra par retour du courrier, VINGT BILLETS assortis pour 503 lots, compris 3 gros lots de 100,000 — 100,000 et 150,000 francs.

350,000 de Gros Lots

Monsieur Didier,

En vous accusant réception des 50 kilos de grains de Moutarde Blanche que vous avez bien voulu me faire remettre gratuitement, je suis heureux de vous apprendre que je les ai employés dans ma pratique avec un succès qui a dépassé toutes mes espérances.

Je viens, tout récemment encore, de guérir promptement et radicalement, à l'aide de ce qui me restait de graine, un rhumatisme chronique, avec complication de flux hémorrhéidaires une irritation nerveuse de l'estomac (*gastralgie*), une gastro-entérite chronique, des darts rebelles, invétérés, une constipation opiniâtre; un sixième malade, atteint d'une ancienne inflammation du foie (*hépatite*) avec trouble profond des digestions, touche, après



six semaines d'usage de votre graine, à une guérison qui n'est plus douteuse.  
 Vous avez raison, Monsieur, d'élever la voix contre une avide spéculation qui ne craint pas de livrer aux malades de mauvaises graines, vieilles, quelquefois échauffées, plus capables de leur nuire que de les guérir.  
 Conservez à votre excellent produit la réputation et la popularité qu'il doit à ses spécifiques et héroïques vertus médicales, ce sera pour vous un nouveau titre à la reconnaissance

des malades.  
 Je crains d'être indiscret en vous priant de vouloir bien m'adresser de nouveau quelques kilos de graine, mais votre extrême obligeance me rassure.  
 Recevez, Monsieur, avec mes remerciements, l'assurance de ma considération très distinguée.  
 Docteur BELLANGER, de la Faculté de Paris.  
**ARRONDISSEMENT DE GOURDON.**  
*Etude de M. Hébrard, avoué.*  
 Le 2 septembre 1867, à onze heures du matin, au

tribunal de Gourdon, il sera procédé à l'adjudication des immeubles de Marguerite Avézou, et de Pierre Cosse. — Mises à prix : 200 fr.  
 (Extrait du *Gourdonnais*, du 8 août).  
**ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.**  
 Le plan parcellaire des terrains à occuper, par le chemin de Reyrevignes à Corn par Faillères, est déposée à la mairie de Reyrevignes, où les intéressés pourront en prendre connaissance à partir du 10 août.  
*Etude de M. Albert Renquade, avoué à Aurillac.*  
 Le 21 août, à 9 heures du matin, au tribunal

d'Aurillac, vente des biens dépendant de la succession de Pierre Rateau.  
*Etude de M. Bru, huissier à Figeac.*  
 Il a été procédé, le 11 août, sur la Place-Basse de Figeac, à la vente de 2 Harasses ferblanterie.  
*Etude de M. Marius Bétille, avoué à Figeac.*  
 La vente des biens dépendant de la succession de M. Gaston de Pézet, aura lieu le 28 août prochain. — Mises à prix : 1<sup>er</sup> lot 40,000; — 2<sup>e</sup> lot 4,000 fr.  
 (Extrait de *l'Echo du Quercy*, du 10 août).  
 Pour tous les extraits et articles non signés A. Laytou

Au Commerce et à l'Industrie

PUBLICITÉ PERMANENTE

DANS LE **Calendrier du Lot de 1868** ÉDITÉ PAR A. LAYTOU

La publicité est la vie du Commerce. Si les Maisons de Paris acquièrent leur grande importance, c'est qu'elles ne reculent devant aucun sacrifice pour publier leur adresse, sous toutes les formes, dans tous les coins de la France.  
 Qu'est-ce qui a manqué, jusqu'ici, au Commerce de nos contrées? Un organe de publicité permanente, qui pendant toute l'année, tint les Spécialités des Maisons, sous les yeux de la population, et des étrangers qui arrivent chez nous.  
 On a les Journaux? — Mais la publicité, à l'année, coûte fort cher dans un journal; tout le monde ne peut pas en user!  
 Eh bien! tous les Commerçants pourront profiter désormais, des bénéfices de l'ANNONCE.  
 Moyennant 10 francs, chacun aura droit :  
 1° — A UNE PAGE d'annonce, dans le **Calendrier du Lot de 1868**. (Ce Calendrier s'imprime, chaque année, à 800 exemplaires, et se vend en quelques semaines).  
 2° — A une annonce de DIX LIGNES, dans un grand **Calendrier cartonné**, que nous fondons sous le titre de **CALENDRIER-ANNONCE** du Lot, et qui sera placé dans les principaux HÔTELS, CAFÉS, MAGASINS, DÉBITS DE TABAC., etc., du Département.  
 3° — A un exemplaire de ces deux Calendriers.  
 4 — La liste des Souscripteurs, avec leur adresse, sera, plusieurs fois, publiée gratuitement, dans le **Journal du Lot**.  
 Adresser, dès aujourd'hui, les demandes d'insertion, avec le texte lisiblement écrit, à l'éditeur A. LAYTOU, à Cahors.

LIBRAIRIE J.-U. CALMETTE A CAHORS.  
**DISTRIBUTION DE PRIX**  
 GRAND ASSORTIMENT DE LIVRES  
 Pour l'instruction et l'amusement de l'enfance et de la jeunesse.  
**BELLES RELIURES**  
**PRIX RÉDUITS.**

**POSTE AUX CHEVAUX**  
 M. ANDRAL,  
 Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures à volonté, qu'elles trouveront chez lui, *Poste aux chevaux, Galerie Audouy*, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.



**MARBRERIE ITALIENNE**  
**DE SECONDO PASQUINO**  
 ANCIEN CONTRE-MAÎTRE DE M. BRETON, A CAHORS.  
 M. SECONDO PASQUINO prévient le public, que, venant de s'établir pour son compte, il s'engage à fournir toutes sortes de travaux concernant la Marbrerie, Gravure, Sculpture en tout genre, à des prix très-modérés.  
 Son Atelier est situé, rue des Cadourques, à Ste-Claire, MAISON SALIGNÉ.

**VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ**  
 Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.  
**SERVICE**  
**DE CAHORS A ASSIER.**  
 Départ de Cahors : 11 h. du soir. Départ d'Assier : 4 h. après-midi;  
 Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.



Une des branches les plus intéressantes de la  
**SCIENCE MÉDICALE**  
 MISE A LA PORTEE DES GENS DU MONDE  
 Les trois ouvrages du D<sup>r</sup> JOZAN, professeur spécial de pathologie uro-génitale :  
 1<sup>o</sup> **Traité des Maladies des Voies urinaires de l'homme**; 1<sup>er</sup> édit., 1 vol. de 1000 pages, enrichi de 504 fig. anatomiques.  
 2<sup>o</sup> **Traité d'Épousement prématuré**; quatrième édit., 1 volume de 626 pages.  
 3<sup>o</sup> **Traité des Maladies des Femmes**; 1 volume de 700 pages, enrichi de 180 figures d'anatomie.  
 Chaque ouvrage, 5 fr.; poste, 6 fr. double enveloppe. Chez l'auteur, D<sup>r</sup> JOZAN, 182, rue Rivoli; ANIERE, édit., 4, rue Dupuytren et les princip. libraires.  
 Avec ces ouvrages les malades peuvent se traire eux-mêmes, et faire préparer les remèdes indiqués chez leur pharm. — Consult. de midi à 2 h., et par corresp. (Aff.)

**L'ART DE DECOUVRIR LES SOURCES**  
 par M. Fabbé PARAMELLE, 1 vol. in-8° de 452 pages, orné de figures, l'édition. se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5fr.

**EAUX DE CRANSAC**  
 SOURCE GALTIER  
 Dépôt chez Burgalières, fils,  
 LIQUORISTE,  
 A CAHORS.

**A VENDRE**  
**UNE MAISON**  
 Sise au fond du Fossés, en face la rue Brives. — Cette maison se compose d'une Cave, d'un Magasin d'Épicerie, aussi à vendre, et d'une arrière-magasin servant de cuisine; — d'un 1<sup>er</sup> et d'un 2<sup>e</sup> étages, composé chacun de deux pièces, et d'un grand Galetas.  
 S'adresser, pour avoir des renseignements à M<sup>e</sup> Labie, notaire, ou à Delsol, Antoine, qui en est le propriétaire. — Les plus grandes facilités seront données pour le paiement.

**MAL DE DENTS**  
 Guérison instantanée par la  
**PYRÉTHREINE LAMAUSSAIS**  
 1 fr. 50 le flacon  
 A Cahors, Pharmacie centrale, VITTE.



**TABLEAU DES DISTANCES**  
 De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.  
**PRIX : 1 FRANC.**  
 Chez M. Laytou, rue de la Mairie, à Cahors.

**FONDERIE DE METAUX 2<sup>e</sup> FUSION**  
**FONTES, CUIVRE, ZING ET GRENAILLES DE FONTE POUR LA CHASSE**  
 A CAHORS **SAMBIN ET BESANÇON** F AUICG ST-GEORGES.  
 Charrues, Pièces mécaniques, Balcons, Pilastres, Pitons de rampe, Croix, Appui de Communion, Vis de pressoir, Pièces sur Plans ou Modèles. — La nouvelle Fonderie est munie d'une Machine à Vapeur de la force de cinq chevaux. Les personnes qui auront des Bles à dépiquer sont invitées à s'adresser à A.M. Sambin et Besançon qui se mettront à leur disposition et ne négligeront rien pour satisfaire leur clientèle, ou à M. Delrieu, Arquet usier, en face la Mairie, qui donnera tous les renseignements nécessaires.

**LÉON DELRIEU**  
**ARQUEBUSIER, M<sup>o</sup> QUINCALLIER**  
 SUR LES BOULEVARDS EN FACE LA MAIRIE, A CAHORS.  
 Débit de Poudre de chasse. — Plombs et grenaille de fonte. — Armes. — Article de chasse et de Pêche. — Ferrures pour les meubles et les bâtiments. — Articles de ménage. — Atelier pour la réparation des armes. — Outillerie et Aciers.  
 Représentant de la Fonderie SAMBIN et BESANÇON.

**MOULIN ET USINE DE COTY, A CAHORS ET MERCUÉS**  
**MÉDAILLES D'OR**  
 EXPOSITION DE TOULOUSE 1858 et 1865. EXPOSITION DE CAHORS 1865.  
**CIMENT, PLÂTRES ET CHAUX HYDRAULIQUE**  
**FABRIQUES DE M. HENRI CHAMBERT**  
 On donne avis qu'on trouvera, soit au magasin, situé à Cahors, sur le Quai, en face du vieux Pont, soit au moulin de Coty, du CIMENT et de la CHAUX dont la qualité, surtout pour le Ciment, rend ce produit hors de toute comparaison par les soins apportés à la carrière et à la fabrication.  
**LES PRIX SONT ÉTABLIS COMME SUIT :**  
**CIMENT : deux fr. cinquante Phectollitre.**  
**CHAUX : un franc vingt-cinq**  
 On trouve aussi, dans ses magasins, les PLÂTRES de toute espèce en première qualité à des prix modérés.  
 Propriétaire du moulin de Coty, M. CHAMBERT rappelle aux propriétaires qui veulent bien lui accorder leur confiance pour la mouture des grains de toute nature, qu'ils peuvent faire peser leurs grains à l'entrée et à la sortie du moulin afin de pouvoir constater qu'ils n'ont à supporter que le strict déchet de la mouture.

**M. RUAUD M<sup>o</sup> Dentiste.**  
 L'art Dentaire est trop souvent exploité par l'ignorance et la cupidité. Cet art utile et précieux exige un vrai talent et ne souffre pas de médiocrité. Il y a peu de vrai dentistes. M. RUAUD a donné assez de preuves de son talent supérieur pour la pose des dents garanties artistement adaptées à la bouche. Le client ne lui doit rien si la perfection n'est pas acquise. Il n'emploie que l'or et le platine, et les dents d'émail perfectionnées. Deux fois médaillé pour la perfection de ses dentiers, M. Ruaud fait toutes ses opérations les plus difficiles de la bouche.  
 Rue de la Liberté, Cahors.

**A LOUER**  
**1 UN APPARTEMENT**  
**AU 2<sup>e</sup> ÉTAGE**  
**2<sup>e</sup> UN MAGASIN**  
 rue Fénelon, à Cahors.  
**MAISON DU DOCTEUR GUILHOU**  
 Le propriétaire-gérant A. LAYTOU.